



Mineur mis a la porte par mon ex copine sans prévenir

Par **joschoenfelder**, le **02/01/2010** à **17:57**

Bonjour,
ma fille de 14 ans habitant chez mon ex-copine à été mis a la porte le 1/01/10 heureusement que son ami la loger chez ses parentts, elle logais avec cette derniere depuis 1 an et demi environ
J'ai déjà prévu un nouveau logement pour ma fille. Ma fille n'est pas issu de mo ex copine. Je trouve ca scandaleu es ce que je peu la poursuivre juridiquement?
Je suis actuellement en deplacement (afrique)
Cdlt, Joseph